URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, la commune de La Rivière et Saint-Marcellin Vercors Isère communauté mettent à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers (permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) et suivi des demandes.



Les avantages de ce nouveau service

Un service en ligne accessible 7/7 et 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier.
Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.
Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.
Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papiers. Les plans et pièces justificatives pourront aussi être envoyés de cette manière.
Le portail en ligne pour le dépôt de vos demandes d'autorisations d'urbanisme : https://portail-usager.sirap.com

Pour toute question relative à ce nouveau dispositif, vous pouvez contacter la mairie aux horaires d'ouverture habituels.

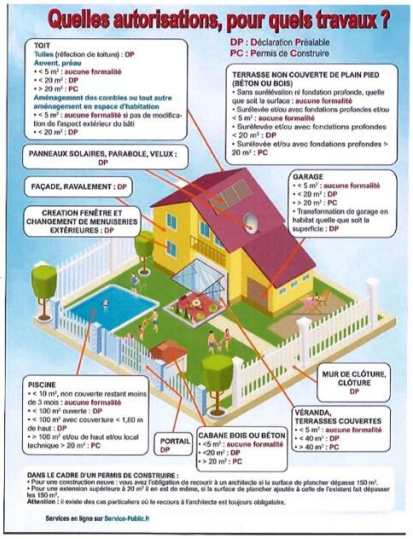
Guide_pratique_SVE

Autorisations et formulaires

Déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de construire et permis d'aménager, permis de démolir, achèvement et conformité des travaux. Le dossier complet en trois exemplaires doit être :

- soit déposé en ligne sur le portail dédié : https://portail-usager.sirap.com
- soit déposé à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture
- soit envoyé par pli recommandé avec accusé de réception

FORMULAIRES



cerfa déclaration préalable de travaux

cerfa déclaration préalable installation ou aménagement

cerfa demande de modification d'une autorisation délivré en cours de validité

cerfa demande de transfert d'une autorisation délivré en cours de validité

cerfa permis d'aménager

cerfa permis de construire une maison individuelle

cerfa permis de contruire

déclaration attestant l'achèvement de travaux

